

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

30 JUIN 2003

PROPOSITION DE DECRET

VISANT A ORGANISER LA PRISE EN
CHARGE, PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE, DE
L'INTERVENTION DANS LES PRIX DES TRANSPORTS
EN COMMUN DES MEMBRES SUBSIDIES DE
L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE ET DES MEMBRES
DE L'ENSEIGNEMENT QU'ELLE ORGANISE(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'EDUCATION
PAR M. DAÏF(2)

(1) Voir Doc. n° 82 (1999-2000) n° 1.
Voir Doc. n° 425 (2002-2003) n° 1.

(2) Voir Doc. n° 425 (2002-2003) n° 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Education a examiné au cours de sa réunion du 30 juin 2003 le projet de décret relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel et la proposition de décret visant à organiser la prise en charge, par la Communauté française, de l'intervention dans les prix des transports en commun des membres subsidiés de l'enseignement subventionné et des membres de l'enseignement qu'elle organise.

Cette proposition de décret a été jointe à l'examen du projet de décret relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel [Doc. n° 425 (2002-2003) n° 1].

Le texte des débats figure au document n° 425 (2002-2003) n° 2.